

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Accueil des nouveaux arrivants, 8 septembre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Laetitia HENault a donné pouvoir à Mme Odile DURAND
M. Gérard SIMON-BARBOUX a donné pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Benoît COLMET-DAAGE

Secrétaire de séance : Mme Maud ARRIVAULT

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

- INFORMATIONS GÉNÉRALES

Page 5

- VIE PRATIQUE

Page 7

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal approuve :

- la cession de part d'Ingenov45 au Département du Loiret
- le projet de cession d'un terrain destiné à l'installation d'une zone d'accueil des gens du voyage du type « petit passage » à la Communauté de Communes des Loges dont relève cette compétence et décide, qu'à compter du 21/09/2018 et jusqu'à la réalisation de cette zone d'accueil, toute nouvelle installation illégale de groupes de gens du voyage sur la Commune donnera lieu à dépôt de plainte à la Gendarmerie de Jargeau

SECURITE

Le Conseil Municipal approuve une convention d'occupation précaire dans le cadre de l'installation d'une citerne incendie sur les parcelles situées à Rigotte et à la Pièce du Colombier

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- décide de solliciter de la Région Centre - Val de Loire, via le CRST, une subvention pour la rénovation de l'ancienne poste
- approuve, à l'unanimité, l'Avant-Projet définitif de rénovation de l'ancienne poste ainsi que les montants prévisionnels de maîtrise d'œuvre, d'études et de travaux

Prochain conseil municipal : le 22 novembre 2018

Madame Odile DURAND, Maire, informe que le point concernant les relèvements de tombes ne sera pas abordé du fait du manque d'informations permettant de statuer sur ce sujet.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/06/2018

Le procès-verbal de la séance du 22 juin est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Ingenov45 - cession de part au Département du Loiret

Madame Odile DURAND, Maire, explique que la société publique locale Ingenov45 a été dissoute l'été dernier. La commune avait fait le choix, lors de la création de cette société de conseil aux collectivités affiliée au Département du Loiret, d'acquérir une action unique au montant de 500 €. Cette somme devant être remboursée par Ingenov45 au moment de sa liquidation, le Département a proposé, via son nouveau service de conseil aux collectivités CAP Loiret, de racheter cette action. La commune doit donc se prononcer sur la cession de cette part d'Ingenov45 directement à CAP Loiret. Le Département versera les 500 € correspondant à la cession directement à la commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession de part d'Ingenov45 au Département du Loiret

Gens du voyage

Vienne en Val fait face depuis plusieurs années à l'occupation intempestive et récurrente de groupes de gens du voyage sur des terrains communaux et intercommunaux (Zone d'Activités de St Germain). Faute d'une logistique adaptée (sanitaires, traitement des ordures, branchements eau et électricité) cette situation engendre, non seulement des nuisances pour la population, mais également des risques inacceptables.

Face à cet état de fait, les membres de l'équipe municipale, consultés à bulletin secret en Commission Générale, se sont prononcés unanimement favorables pour proposer à la CC des Loges un terrain communal susceptible, sous réserve des équipements requis, d'être destiné à une zone de stationnement sur laquelle le nombre de caravanes et la durée de présence seront limités.

Une installation de ce type permettrait :

- Que les normes d'hygiène et de sécurité soient respectées
- Que les familles qui stationnent sur la commune paient leurs emplacements ainsi que l'eau, l'électricité et les ordures ménagères.

La question des Gens du Voyage étant une compétence intercommunale, le Bureau de la CC des Loges a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 10/09/2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de cession d'un terrain destiné à l'installation d'une zone de stationnement, sur laquelle le nombre de caravanes et la durée de présence seront limités, à la Communauté de Communes des Loges dont relève cette compétence et décide qu'à compter du 21/09/2018 et jusqu'à la réalisation de cette zone d'accueil, toute nouvelle installation illégale de groupes de gens du voyage sur la Commune donnera lieu à dépôt de plainte à la Gendarmerie de Jargeau.

SECURITE

Sécurité incendie - zone de Rigotte et de la Pièce du Colombier

Mme Odile DURAND, Maire, explique que Maître BASSEVILLE, notaire de M JUTTEAU, a émis un projet de résiliation partielle du bail agricole pour M et Mme GRASSIN ainsi qu'une convention d'occupation précaire dans le cadre de l'installation d'une citerne incendie sur les parcelles situées à Rigotte et à la Pièce du Colombier.

L'opération ainsi rédigée inclurait les montants suivants :

- 1 150,00 € :
 - o à concurrence de 600,00 € pour la résiliation partielle du bail rural à long terme consenti à M et Mme GRASSIN sur partie de la parcelle cadastrée section D n°25 (pour une superficie de 275 m²) et section E n°138 (pour 189 m²) et la rédaction de la convention d'occupation précaire,
 - o à concurrence de 550,00 € pour la résiliation partielle du bail rural à long terme sur la parcelle cadastrée section D n°32.
- Le versement d'une indemnité d'éviction de 350,00 € à M et Mme GRASSIN (dont 220 € déjà payés).
- Une redevance d'occupation précaire de 10 € pour les surfaces énoncées ci-dessus. Le paiement sera effectué tous les ans à la date anniversaire de la convention.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'opération susmentionnée
ainsi que les montants présentés

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Subvention dans le cadre du Contrat Rural de Solidarité Territoriale - Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne poste, et après une sollicitation de subvention auprès du Département et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention sur deux dossiers distincts auprès de la Région dans le cadre du CRST :

- « Isolation du bâtiment »
- « Géothermie et équipements de chauffage »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter
de la Région Centre - Val de Loire, via le CRST, une subvention pour les projets mentionnés

Avant-projet définitif - Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste

Madame Odile DURAND, Maire explique que l'Avant-projet définitif de la rénovation de l'ancienne poste a été transmis récemment par le cabinet CS Architecture en y intégrant les éléments de CEBI45 pour la partie études énergétiques. Le projet, visant à accueillir de nouvelles activités de services à la population, se décompose de la manière suivante :

	Coût H.T.
Pré-étude	1 600 €
MO Bâti	17 370 €
MO Energie	9 200 €
Bureau de contrôle + SPS	10 000 €
Travaux Bâti	211 220 €
Travaux Energie	63 900 €
TOTAUX HT	313 290 €
TOTAUX TC	375 948 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'Avant-Projet définitif exposé ainsi que les montants prévisionnels de maîtrise d'œuvre, d'études et de travaux présentés par Mme le Maire

INFORMATIONS GENERALES

INTERCOMMUNALITE

Fourrière

M Yann THOMAS, Adjoint au Maire et Délégué intercommunal, explique que la fourrière départementale, jusqu'à présent basée à Chilleurs-aux-Bois, sera prochainement transférée sur la zone des Loges afin d'y occuper un terrain vendu par la communauté de communes.

Ce projet, dont le montant est proche des 550 000 euros, est financé pour partie par le Département (200 000 euros) et par la DETR (200 000 euros). L'un des problèmes rencontrés est que le Syndicat de la fourrière représente trop de communes pour pouvoir bénéficier d'un financement de DETR. Des discussions sont en cours pour permettre à la communauté de communes des Loges de toucher cette subvention en lieu et place du Syndicat. En contrepartie la CCL serait prête à vendre le terrain pré-aménagé.

M. THOMAS précise qu'il a proposé une consultation juridique afin de connaître la légalité d'une telle procédure.

SDIS

M. THOMAS explique que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret a récemment proposé à la CCL d'acquiescer l'exercice de la compétence incendie et secours aujourd'hui attribuée aux communes.

La compétence en matière d'incendie et de secours ne figure pas parmi les compétences obligatoires ni optionnelles prévues par la loi NOTRe pour les communautés de communes et pour les communautés d'agglomération. Pour autant l'EPCI peut décider de prendre la compétence volontairement en modifiant ses statuts (art. L5211-17 du CGCT) par délibération du conseil communautaire et accord de la majorité qualifiée de création des conseils municipaux des communes membres.

La CCL deviendrait alors l'interlocuteur du SDI. La question de l'utilité de cette démarche a été posée par les communes. Il a donc été demandé au Président du SDIS des explications lors d'un prochain Bureau communautaire.

Siège de la CCL

Une visite de locaux à Châteauneuf-sur-Loire a eu lieu dans le cadre du déménagement du siège de la CCL. Le projet suit son cours.

ECOLE

Rentrée scolaire 2018-2019

223 élèves : 64 en maternelle répartis en 2 classes et demi et 159 en élémentaire répartis en 6 classes et demi.

Les enseignants

PS/MS : Mme REVEILLIEZ Emilie

MS/GS : Mme BERTHAULT Lydie

GS/CE1 : Mme BERTHOLUS Sylvie

CP : Mme BIBARD Brigitte

CE1 : Mme BRUNEAU Catherine

CE2/CM1 : Mme FOUCAULT, remplacée actuellement par Mme BROYE Flavie

CM1/CM2 : M. MOREL Stéphane

CM1/CM2 : Mme ACACIO Maryline

CM1/CM2 : Mme CAUMON Magalie, directrice

Marion VANIER assure le complément de mi-temps de Maryline ACACIO et Laïla AZZOUZI assure la classe de Magali CAUMON pendant son mi-temps de direction.

La réflexion sur les rythmes scolaires sera de nouveau engagée avec les parents d'élèves et l'école en 2019.

CULTURE

Cinémobile : le cinéma à Vienne en Val !

Ciclic (nom de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique) a lancé, au printemps, un appel à candidature auprès des communes du Loiret pour accueillir le Cinémobile. Le Cinémobile est un camion super-lourd qui, en l'espace d'une heure, se transforme en une vraie salle de cinéma de 80 ou 100 places, assurant des conditions de projection et de confort de grande qualité.

Le Conseil Municipal de Vienne en Val, qui cherchait depuis des années à faire venir le cinéma, a bien évidemment sauté sur l'occasion, déposant un dossier de candidature. Ce dossier a convaincu les responsables de l'agence, résultat : **à partir de janvier 2019, le Cinémobile viendra chaque mois (hors mois d'août) dans notre commune, emportant avec lui des films récents, ouverts à tous les publics.**

Et si on s'évitait les déplacements en voiture, les places de parking à chercher, pour venir à deux pas de chez nous se faire, pour bien moins cher, une soirée ciné en famille ou entre amis ?

VIE PRATIQUE

Des mosaïques à Vienne en Val

Le Conseil Municipal désire faire venir dans notre commune les touristes de La Loire à vélo. Il nous faut donc renforcer son attrait culturel et touristique en affirmant davantage son identité. Parmi les actions menées dans ce sens il a été proposé aux Viennois de participer à une « Action Mosaïque » cet été, les matériaux, le support et le matériel nécessaires leur étant fournis gratuitement par la mairie.

Une quinzaine d'entre eux, de 7 à 77 ans, ont répondu présents.

Les réalisations seront apposées « côté rue » sur la façade de leur maison ou dans la partie jardin visible de la rue, pour le plaisir des promeneurs.

De nouvelles journées seront ultérieurement proposées dans les mêmes conditions aux Viennois n'ayant pu être des nôtres cet été. Elles se dérouleront les 5, 12 et 19 janvier 2019 à la salle des fêtes.

Merci aux mosaïstes de nous faire parvenir une photo de leur œuvre en place accompagnée de leurs coordonnées à mairie-vienne-en-val@wanadoo.fr

De nouveaux locaux pour notre bibliothèque

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre culturel de la Maugerie, le Conseil Municipal a décidé de transférer la bibliothèque dans l'ancienne bergerie. Cela a nécessité de gros travaux, réalisés de fin novembre 2017 à août 2018.

Il a fallu, en effet, revoir, non seulement tout l'aménagement interne (abattre les cloisons afin de dégager un espace unique, poser le sol, refaire toute l'installation électrique, etc.), mais également l'isolation complète du bâtiment (murs et toit). La dernière étape a consisté à replacer les livres sur leurs rayonnages.

Ce récit d'une renaissance ne serait pas complet sans un double merci. Merci aux employés des ateliers municipaux (David BEDOUET, Christian BIDOUX, Pierrick LEAU, Pierre PERCHELET et Daniel THEVENIN), qui réalisèrent la quasi-totalité des travaux en y mettant tout leur cœur, ne ménageant ni leur temps ni leur énergie et faisant preuve d'un grand professionnalisme. Merci aux membres du Temps de Lire ; associées dès le début de l'aventure à toutes les décisions, ce sont elles qui s'occupèrent du transfert et de la mise en place des livres.

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE

Samedi 29	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 30	Vide grenier	Les Kids Viennois	Salle des Fêtes

OCTOBRE

Samedi 6	Repas des anciens	Municipalité	Salle des Fêtes
----------	-------------------	--------------	-----------------

NOVEMBRE

Dimanche 4	Vide coffre à jouets	Chorale Val en Sol	Salle des Fêtes
Dimanche 11	Commémoration + spectacle associatif	Municipalité + Associations	Salle des Fêtes
Du Me 7 au Di 11	Exposition archéologique	SAHV	Salle des Fêtes
Samedi 17	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Samedi 24	Soirée paëlla + soirée dansante	Poney-Club	Salle des Fêtes

La séance est levée à 22h30

A Vienne-en-Val, le 24 septembre 2018

Le Maire,

Odile DURAND